

**Politique :** *Admission des élèves*

**Numéro :** *P – 7.046*

**Catégorie :** *Administration des écoles*

**Page :** *1*

**Approuvée :** *le 4 janvier 2010*

**Modifiée :** *le 29 août 2016*

## 1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence accorde une importance primordiale à sa mission catholique et entend soutenir pleinement cette dernière en se prévalant de la protection que lui accordent *la Loi constitutionnelle de 1867*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur l'éducation*. Les principes d'admission, d'accueil et d'accompagnement des élèves formulés dans la présente politique et dans la procédure administrative qui en découle sera mise en œuvre dans le respect de ces droits.

## 2. Énoncé

**2.1 Attendu que** l'école catholique de langue française en Ontario a pour mandat de fournir un milieu d'apprentissage et de construction identitaire qui favorise le succès personnel et la réussite scolaire de chaque élève.

**2.2 Attendu que** l'école catholique de langue française en Ontario est un milieu où s'exerce un leadership participatif et qui encourage l'engagement individuel et collectif en nouant des alliances avec les parents et des partenariats avec les familles et les différents groupes de la collectivité.

**2.3 Attendu que** pour toutes les admissions, le parent démontre un engagement et une compréhension du mandat de nos écoles.

**Il est décidé que** le Conseil scolaire catholique Providence adoptera une procédure administrative relative à l'admission des élèves.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 7.046 – Admission des élèves*